



ACADEMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Livret d'accompagnement pour le déploiement du dispositif OEPRE

Le CASNAV, acteur académique incontournable

du dispositif OEPRE

Le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) sont chargés de l'accompagnement de la scolarisation, d'une part, des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et, d'autre part, des enfants du voyage.

Le CASNAV un acteur de référence au niveau académique pour le dispositif OEPRE. Il dispose d'une expertise pertinente en matière d'apprentissage linguistique à destination de populations immigrées. Cette expertise permet notamment de proposer des contenus pédagogiques adaptés, des formations à destination des intervenants et des échanges de pratiques entre les établissements et les intervenants.

LIVRET REDIGE PAR

➤ **Filipe ANTUNES**, conseiller technique EVS du Recteur

AVEC LA PARTICIPATION

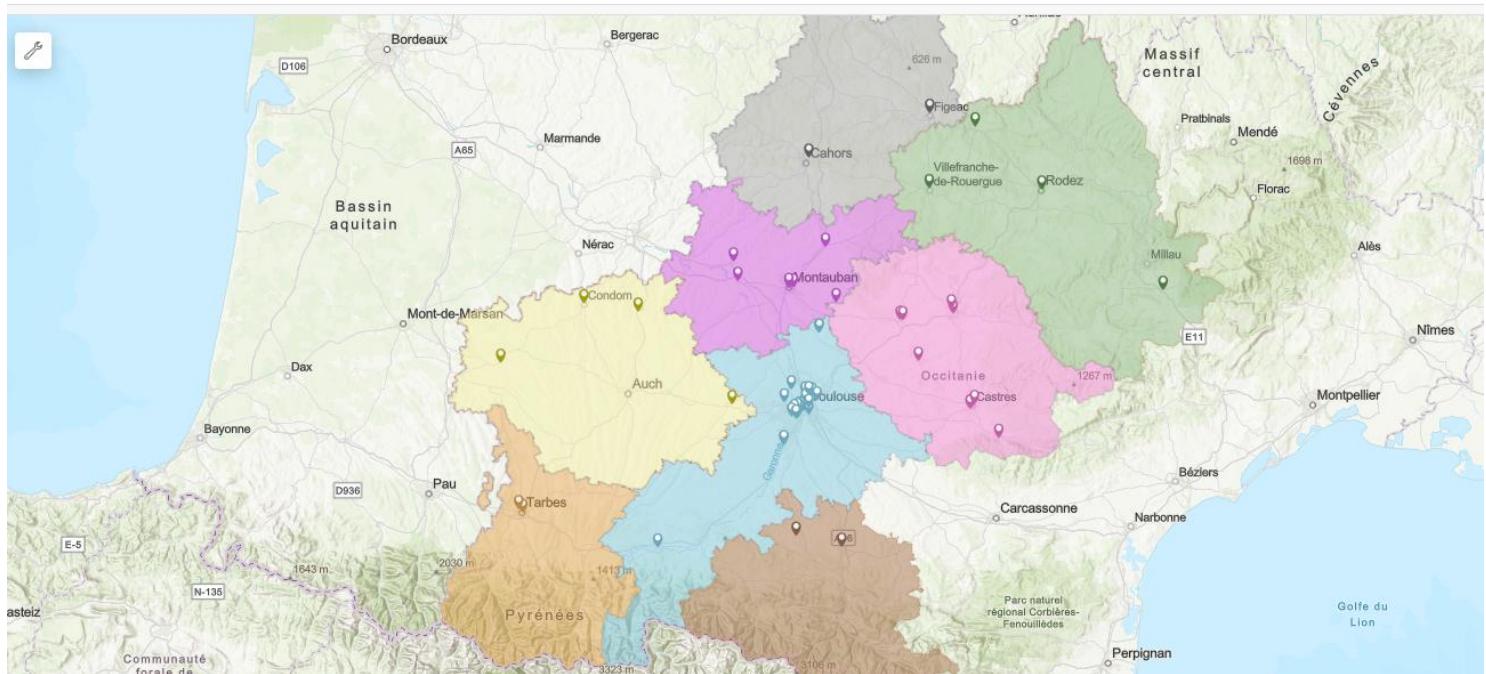
➤ **Isabelle CEVENES**, coordonnatrice CASNAV, 2D degré
➤ **José SEGURA**, coordonnateur CASNAV, 1^{er} degré



PRESENTATION DU DISPOSITIF OEPRE	3
OUVRIR UN DISPOSITIF OEPRE	6
DISPENSER LA FORMATION AUX PARENTS	9
CONCLURE L'ACTION DE FORMATION	11
FORMER ET ACCOMPAGNER LES INTERVENANTS	13
RECRUTER ET REMUNERER LES INTERVENANTS	15
CONTACTS ACADEMIQUES	15

*Cartographie (en ligne) de l'implantation des dispositifs OEPRE en 2024 – 2025
(56 ateliers)*

Carte des ateliers "Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants" (OEPRE)
Académie de Toulouse





Textes de référence :

- Circulaire OEPRE NOR / MENE 1709979C n° 2017-060 du 3 avril 2017 ;
- Évaluation menée par le cabinet Eurogroup début 2014 (cf. annexe 1 de la circulaire OEPRE n° 2014-165 du 14 novembre 2014) ;
- Circulaire relations école-famille n°2013-142 du 15 octobre 2013 ;
- Convention-cadre, signée le 27 décembre 2007, « pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration ».

Créé en 2008, le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) a été déployé pour permettre de favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant, et par là-même en contribuant à améliorer leurs chances de réussite à l'école.

Cette opération qui permet aux parents de bénéficier de formations prises en charge par l'État est conduite dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale.

Le dispositif OEPRE repose sur son **approche tridimensionnelle** (langue, école, citoyenneté) et **la place centrale donnée aux établissements scolaires** dans lesquels les formations se déroulent. L'opération OEPRE apporte une dimension supplémentaire à la formation des parents en les impliquant, au-delà de l'apprentissage de la langue, dans la compréhension du système éducatif et ainsi dans l'accompagnement scolaire de leur enfant.



Cadre réglementaire :

[Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 publiée au B.O. n° 15 du 13 avril 2017](#)

Les objectifs :

L'opération poursuit trois objectifs simultanés.

1) L'acquisition du français (apprentissage ou perfectionnement), via les quatre compétences (**comprendre, parler, lire et écrire**), grâce à un enseignement de français langue seconde.

Cet enseignement doit permettre aux parents de :

- mieux comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emplois du temps scolaires, etc.) ;
- participer aux échanges oraux concernant la scolarité de leurs enfants, aux réunions parents-professeurs, etc.

L'enseignement proposé s'inscrit dans un parcours global d'apprentissage du français par les parents étrangers arrivants, à tous les niveaux (de l'alphabétisation au perfectionnement). En revanche, le dispositif ne s'apparente pas à un dispositif de lutte contre l'illettrisme (voir pour cela l'[Agence nationale de lutte contre l'illettrisme](#)).

2) Une meilleure connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents. Il s'agit de donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité, et donc d'acquérir les compétences suivantes :

- avoir un accès effectif à leur droit d'information et d'expression ;
- être en capacité de coopérer avec l'école dans une perspective de co-éducation, notamment en connaissant les rôles des différents intervenants ;
- être en mesure d'assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants, par la compréhension des règles de fonctionnement des écoles et des établissements ainsi que des documents scolaires (bulletins, carnets de liaison, etc.).

3) La connaissance des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droit à l'instruction...) **et leur mise en œuvre dans la société française, notamment dans** les usages sociaux implicites du quotidien.

Chacun de ces trois objectifs s'articule avec les deux autres dans une progression globale et cohérente qui privilégie le recours à des documents authentiques comme supports d'enseignement et les échanges entre pairs comme vecteurs et leviers des apprentissages.

Le public :

Cette action de formation est proposée sur la base du volontariat à tous les parents étrangers ayant un ou plusieurs enfants scolarisés en France. Les bénéficiaires prioritaires sont les parents étrangers allophones primo-arrivants non issus de l'Union Européenne (sur le territoire depuis moins de 5 ans) ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (financement par le Ministère de l'Intérieur). Depuis 2015, le cofinancement par le Ministère de l'Éducation nationale permet d'accueillir plus largement tous les parents qui le souhaitent.

Les modalités :

Le dispositif OEPRE est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Les formations se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement d'une durée de 60 à 120 heures pour l'année scolaire considérée et pour chacun des groupes constitués.

Pour aller plus loin :

- [Eduscol : présentation détaillée de l'action](#)
- [La circulaire nationale](#)
- [Le site de Canopé](#)
- La page dédiée du [Ministère de l'Intérieur](#)
- Télécharger le cadre-référentiel pédagogique comprenant le référentiel actionnel développé et 18 fichiers complémentaires :
 [Cadre-référentiel pédagogique](#) (Zip de 23 Mo) – Eduscol 2019



1- Déposer un dossier de candidature OEPRE :

Pour ouvrir un dispositif OEPRE, les établissements doivent constituer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet envoyé par le Rectorat en début d'année scolaire. Ce dossier recueille l'avis du DASEN dans chaque département de l'académie de Toulouse. Les dossiers sont ensuite examinés et sélectionnés par un comité de pilotage académique dans lequel siègent :

- le CT-EVS académique
- la directrice du CASNAV ou son représentant
- la cheffe de bureau de la DAEPS en charge des crédits éducatifs et pédagogiques
- un représentant du Ministère de l'Intérieur

Le dossier de candidature devra mettre en exergue notamment les critères suivants :

« - la proportion de parents primo-arrivants, et de parents déjà inscrits à une session précédente
- la qualité des intervenants (discipline des enseignants volontaires, intervenants extérieurs...)
- la composition des groupes qui doivent réunir au minimum 12 personnes tout au long de l'année
- le nombre d'heures de formation (égal ou supérieur à 60 heures/ groupe) - le programme de formation proposé. »

Ressources :

- [Document-type de projet d'atelier](#)

2- Recruter des intervenants :

Les formations OEPRE sont assurées majoritairement par des enseignants de l'Éducation Nationale. Les enseignants exerçant en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elève Allophone Arrivant) et/ou disposant de la certification complémentaire en FLS sont prioritairement ciblés en raison de leur compétence spécifique dans l'enseignement du FLS (Français Langue Seconde) mais elles peuvent également être dispensées par des professeurs de LV formés à la didactique des langues, des professeurs d'histoire-géographie, des enseignants formateurs de GRETA, etc. Des interventions ponctuelles peuvent également être assurées par d'autres personnels (personnels de santé, personnels des REAAP, CPE, etc.).

Les personnels sont rémunérés sur la base de l'indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative ([décret n° 2005-909 du 2 août 2005](#) et [arrêté du 2 août 2005](#)).

Les démarches liées au recrutement et à la rémunération des intervenants sont explicitées dans le *vade-mecum* des vacations en EPLE.

3- Informer et inscrire les parents :

L'information des parents est principalement assurée par les établissements porteurs du dispositif avec l'appui des différents partenaires institutionnels et associatifs.

Voici les lieux permettant d'informer le public concerné :

- Les directions territoriales de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) constituent le premier point d'entrée des étrangers primo-arrivants admis pour la première fois au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Ces services sont en mesure d'informer et d'orienter les parents vers le dispositif OEPRE. Ce mode d'orientation des parents au niveau des territoires suppose la création de liens entre les directions territoriales de l'OFII et les inspections académiques.
- Les établissements accueillant des élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) sont également susceptibles d'être en contact direct avec les parents et en mesure de leur proposer le dispositif OEPRE.
- Les services municipaux, les centres sociaux ou les associations spécialisées dans l'accueil des enfants primo-arrivants, peuvent informer les parents quant aux ateliers OEPRE.
- Les CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés).
- Des documents d'information traduits en plusieurs langues sont accessibles sur la page du CASNAV du site de l'académie de Toulouse : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/brochures-de-presentation-du-dispositif-oepre-en-plusieurs-langues>.

Ressources :

- [Flyer – présentation du dispositif OEPRE](#)
- [Fiche d'inscription auditeur](#)
- [Liste des auditeurs inscrits](#)
- [Feuille d'émargement](#)

POINTS DE VIGILANCE – RECOMMANDATIONS :

- Afin de pallier la déperdition inévitable du nombre d'inscrits aux ateliers au cours de l'année scolaire, la surinscription aux ateliers peut être envisagée afin de compléter les effectifs.
- L'organisation des ateliers pendant la semaine doit avoir lieu à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre.
- Il est à noter que les ateliers OEPRE communs à plusieurs écoles et collèges dans un même quartier facilitent la rencontre avec un public plus large favorisant les échanges entre les parents et ainsi la socialisation.
- Un aspect spécifique des ateliers OEPRE est l'hétérogénéité des groupes de parents. Les ateliers réunissent des parents non francophones peu scolarisés dans leur pays d'origine comme des parents francophones non scolarisés. La diversité du public des ateliers suppose de proposer plusieurs parcours aux parents selon les niveaux de chacun.
- L'axe sur les valeurs de la République est aussi essentiel à aborder que les deux autres axes.
- Il convient d'articuler les ateliers OEPRE avec les programmes existants tels que « la mallette des parents » et l'offre complémentaire, au niveau territorial (cours municipaux), ou relevant du champ associatif (ateliers sociolinguistiques - ASL). Il est ainsi nécessaire de faire le lien avec les autres réseaux de formation à destination des parents (travail en binôme entre un formateur OEPRE et un formateur ASL, etc.).



1- Evaluer les parents :

Avant le démarrage de l'action, une évaluation diagnostique des parents permet de déterminer le niveau de maîtrise en français à l'oral et à l'écrit mais aussi les compétences en lecture-écriture (si possible en langue d'origine) afin de bien distinguer les parents qui ont été scolarisés dans leur pays d'origine et qui relèvent d'un apprentissage « classique » du FLE/FLS et les parents qui sont peu voire pas scolarisés antérieurement et pour lesquels un travail d'alphabétisation devra être mis en œuvre en plus du travail sur la langue orale. Cette évaluation permet également de mieux cibler les ressources adaptées aux besoins des parents.

Le CASNAV de Paris propose des documents d'évaluation initiale et finale : <https://eduscol.education.fr/document/30727/download>.

Le CASNAV de Toulouse propose un questionnaire permettant de cibler les attentes des parents : [questionnaire du CASNAV de Toulouse](#).

Les formateurs peuvent également s'appuyer sur les outils de préparation au DILF et DELF qui proposent un large éventail d'activités à l'oral et à l'écrit pour tous les niveaux (A1.1 à B2).

2- Programmer et organiser les contenus d'apprentissage :

En dehors des trois objectifs du dispositif (langue française, valeurs et de la République et connaissance de l'école), il n'existe aucun programme ni référentiel qui déterminerait les contenus à enseigner dans le cadre de l'OEPRE.

Cependant il est préférable d'élaborer dans les grandes lignes une programmation qui pourra être adaptée en fonction des besoins des apprenants. Cette organisation est d'autant plus nécessaire quand la formation est assurée par plusieurs intervenants.

La fixation d'objectifs à atteindre au sein des ateliers OEPRE permet de favoriser l'assiduité des parents. A titre d'exemple, dans certains ateliers, un certificat « OEPRE » a été créé, permettant de fixer des objectifs d'assiduité aux parents pour les inciter à venir régulièrement ou à justifier leur absence. Les parents les plus assidus sont invités à passer des diplômes reconnus.

Ressources :

- Pour aider les formateurs, le CASNAV de Lille propose des [exemples de contenus et objectifs qui peuvent être travaillés en langue française et en citoyenneté](#).
- Le *vade-mecum* [« 10 repères pour la mise en œuvre du dispositif OEPRE »](#) réalisé conjointement par le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de l'Intérieur présente des pistes de réflexion et d'organisation pour chacun des objectifs du dispositif.



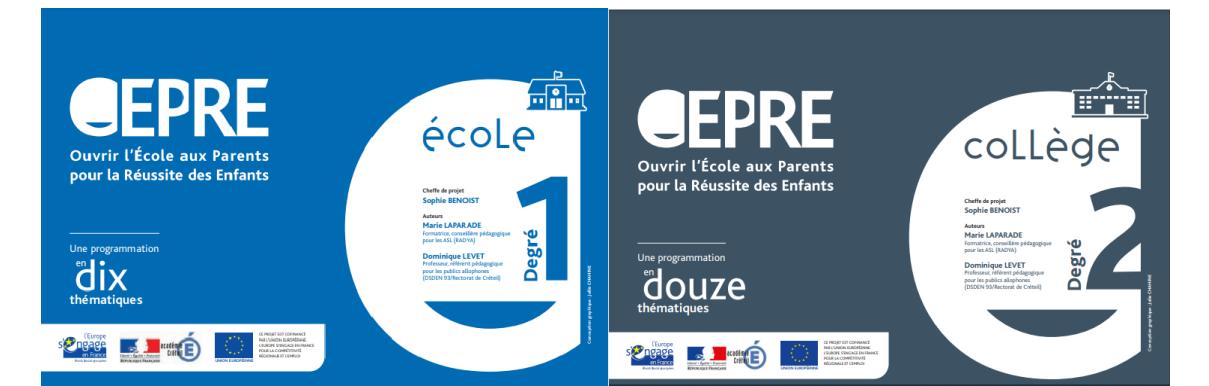
3- Trouver des ressources et des exemples d'activités :

De nombreuses ressources existent en FLE et en FLS chez différents éditeurs de FLE (CLE International, Maison des langues, Hachette FLE, Didier). Elles proposent des supports pédagogiques et des activités qu'il convient de cibler et/ou d'adapter afin de répondre aux besoins spécifiques d'un public adulte migrant. De même il convient de bien distinguer le degré de maîtrise de la lecture/écriture en langue d'origine pour éviter de proposer à une personne illettrée ou analphabète dans sa langue d'origine des supports FLE souvent très denses sur le plan linguistique et très rapides dans la progression.

Les formateurs peuvent également s'appuyer sur la démarche ASL (Ateliers Socio- Linguistiques) mise en œuvre dans le cadre de la formation pour adultes.

Ressources :

- [Présentation des Ateliers Socio-Linguistiques](#) (ASL) réalisée par le CASNAV de l'académie de Lille.
- [Note sur l'alphabétisation en FLS](#) réalisée par le CASNAV de l'académie de Lille.
- [Une sitographie-bibliographie](#) proposée par le CASNAV de l'académie de Toulouse
- Le CASNAV de Créteil propose deux mallettes de ressources permettant de décliner la démarche ASL en école et au collège (disponible également sur le site [Eduscol](#)).



1- Valoriser l'implication des parents :

Afin de valoriser l'investissement et les progrès des parents, l'établissement peut établir une attestation de suivi de formation.

[Modèle d'attestation de l'académie de Toulouse](#) (d'après le [modèle national](#))

La question de la préparation et de l'obtention de diplômes tels que le DILF (Diplôme Initial de Langue Française) ou le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) revient régulièrement comme outil de valorisation des acquisitions des apprenants. Ceci étant la circulaire ministérielle ne permet pas le financement d'une inscription à l'examen du DILF ou du DELF pour les parents. Toutefois des solutions peuvent être trouvées au niveau local avec des partenaires afin financer tout ou partie de l'inscription.

Ressources :

- Toutes les informations sur ce diplôme et les différents niveaux sont disponibles sur le site de France Education International : <https://www.france-education-international.fr/diplome/delf-tout-public>.
- Le DILF s'adresse plus spécifiquement aux parents peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine : <https://www.france-education-international.fr/diplome/dilf>.

2- Accompagner les parents dans un parcours de formation linguistique et d'intégration plus large :

Le dispositif OEPRE s'inscrit dans une offre linguistique plus large qui émane de différents acteurs : mairies, associations, OFII, ateliers socio-linguistiques (ASL), directions académiques, etc.

Le dispositif OEPRE complète aussi l'offre de soutien aux parents comme les dispositifs de formation linguistique orientés vers l'accès à l'emploi, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents, les associations généralistes de soutien à la parentalité.

D'un porteur de projet à l'autre, le public visé comme le type d'action (alphabétisation, parcours intensif, conversations en français, soutien à la parentalité) peuvent varier. Il est utile de connaître l'offre proposée localement pour une meilleure coordination des dispositifs. Par ailleurs, la diversité des solutions proposées permet d'orienter les parents en fonction de leurs besoins et de leur offrir un parcours individualisé. S'agissant des parents primo-arrivants, le parcours individualisé commence avec la signature du contrat d'intégration républicaine complété par le dispositif OEPRE et qui se poursuit avec les offres linguistiques réparties sur tout le territoire.

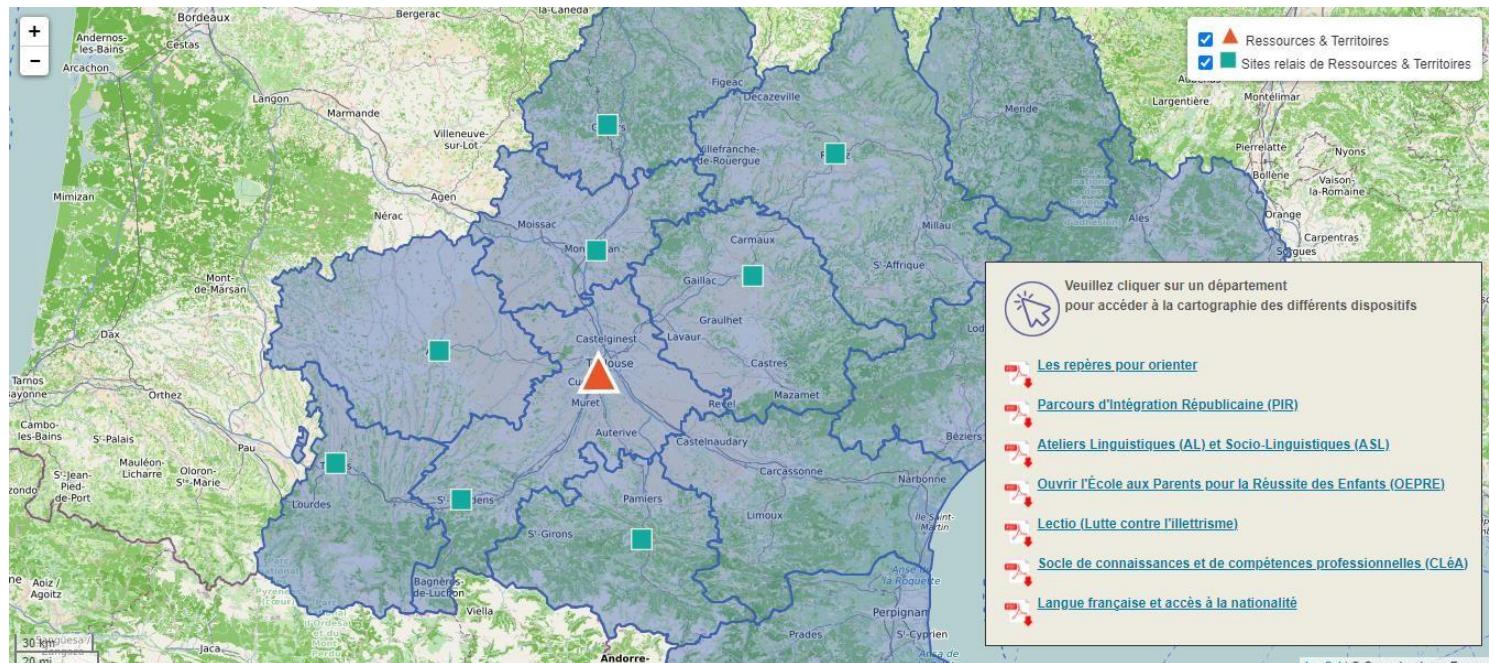
Le dispositif OEPRE est un complément important du parcours linguistique prévu dans le cadre de la signature du contrat d'intégration républicaine à l'arrivée des parents sur le territoire français et est à même d'accompagner et de conduire les parents vers le niveau.



ACADEMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

La [cartographie régionale d'accès aux savoirs](#) de base relayée sur le site du CASNAV de l'académie de Toulouse présente les différents dispositifs implantés au niveau régional afin d'accompagner les étrangers dans l'apprentissage de la langue française et l'intégration républicaine.



3- Etablir un bilan annuel de l'action :

À l'issue de la formation, à la fin de l'année scolaire, l'établissement doit réaliser et transmettre un bilan de l'action. Sous la forme d'une enquête Orquestra réalisée par la DGESCO, ce bilan est à la fois quantitatif et qualitatif. Il est donc important que le porteur du projet et les enseignants intervenant dans le dispositif aient connaissance des éléments attendus afin de pouvoir les collecter en amont lors des cours. Les éléments attendus dans le bilan sont accessibles en annexe de la circulaire nationale dans le BO : [éléments demandés dans le bilan en ligne](#).

En complément de ce premier bilan, l'établissement établit également un bilan financier de l'action sous la forme d'une enquête en ligne réalisée par le service académique de la DAEPS.

La production de ces deux bilans est obligatoire et conditionne le financement d'un atelier OEPRE pour l'année scolaire suivante.



Il existe une diversité d'intervenants : enseignants 1^{er} et 2d degrés (UPE2A, classe ordinaire, disciplines variées), membres de la communauté éducative (chefs d'établissement, CPE, assistants sociaux...), intervenants extérieurs (vacataires FLE/FLS, membres d'associations culturelles, parentales...).

Le CASNAV propose un suivi adapté aux besoins de chacun, décliné en 4 axes :

ACCOMPAGNEMENT

Le CASNAV peut être sollicité par les établissements afin de trouver des intervenants si l'atelier n'a pas des ressources humaines en interne. Il dispose d'une liste de candidatures et propose des profils adaptés à intervenir auprès d'un public adulte.

Le CASNAV peut participer à la mise en place et création d'un nouvel atelier (modalités, fonctionnement, horaires, lieux etc.). Il existe notamment des [documents d'information](#) personnalisables traduits en plusieurs langues.

Le CASNAV assure le suivi de l'ensemble des intervenants des ateliers de l'Académie afin de les informer au mieux, notamment des ressources disponibles sur le site : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/ouvrir-l-ecole-aux-parents>

Le CASNAV assure également la mise à jour de [la carte académique](#) des ateliers en temps réel, avec coordonnées de contacts et horaires.

FORMATION

Cadre :

Le CASNAV propose des journées de formation (présentiel/distanciel/hybride) à l'ensemble des intervenants. Elles sont déclinées dans le PRAF (2d degré) et les PDF (1^{er} degré).

C'est l'équipe du CASNAV qui intervient mais d'autres formateurs peuvent être sollicités (universitaires, associatifs...) ainsi que les partenaires de l'écosystème territorial (DRGSCS, pilotes académiques...)

Un accompagnement personnalisé sur demande peut être mis en place.

Contenus :

Lors d'un état des lieux des pratiques de terrain, on pointe :

- Les leviers, les points d'appuis, les réussites
- Les freins, les difficultés

A partir de ce constat, on réfléchit aux pistes pédagogiques d'amélioration avec en perspective des réponses aux questions suivantes :

- 1) Comment personnaliser les parcours des apprenants, quelle gestion de l'hétérogénéité au sein du groupe ?
- 2) Quelles pratiques pédagogiques proposer y compris numériques ?
- 3) Quels gestes professionnels privilégier lorsqu'on s'adresse à des apprenants adultes ?
- 4) Comment prendre en compte les langues des parents pour valoriser le plurilinguisme ?

MUTUALISATION

Le CASNAV oeuvre à la mise en réseau des intervenants en proposant une liste académique de discussion et d'échanges.

Par ailleurs, des ressources proposées par les ateliers sont publiées sur [le site](#).

INNOVATION

Pour le CASNAV, les ateliers OPERE sont des lieux laboratoires de l'inclusion véritable des parents allophones dans les établissements et écoles. Il contribue à la réflexion pour la mise en place de pratiques diversifiées :

- Pédagogie de projet (spectacles de danse, ateliers photos, traduction de documents scolaires, d'albums...)
- Mise en place d'interactions au sein des établissements entre élèves des classes ordinaires, UPE2A et parents des ateliers (semaine de la solidarité, semaine des langues, forum des métiers)
- Enseignement hors les murs (découverte des lieux culturels, sociaux, institutionnels...)

Pour le CASNAV, il est important que ces approches permettent aux parents de devenir à leur tour des personnes-ressources pour l'ensemble de la communauté éducative :

- Passeurs de langues (traducteurs)
- Médiateurs (inter)culturels
- Tisseurs de liens

La vidéo de présentation Delphine Rigade, enseignante UPE2A et intervenante OEPRE au collège BALZAC à Albi permet de rendre compte de l'intérêt des ateliers pour l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents, élèves, personnels...





Afin d'accompagner la procédure de recrutement et de rémunération des intervenants, la DAEPS a créé deux vadémécums à destination des établissements supports.

Voici les liens vers ces vadémécums :

- 1) **VADEMECUM 1^{er} Degré** – lorsque l'atelier est porté par une école du 1^{er} degré
- 2) **VADEMECUM 2^d Degré** – lorsque l'atelier est porté par un EPLE du 2nd degré

CONTACTS ACADEMIQUES

FILIPE ANTUNES Conseiller Technique EVS Filipe.Antunes@ac-toulouse.fr	HELOISE CICERELLO Cheffe du bureau DOS 5 dos5@ac-toulouse.fr
CASNAV	
JOSE SEGURA Coordonnateur académique 1 ^{er} degré jose.segura@ac-toulouse.fr	ISABELLE CEVENES Coordonnatrice académique 2d degré isabelle.cevenes@ac-toulouse.fr

Dépt	DSDEN	DDETSPP
Ariège	Michel DE LA CRUZ, IEN michel.de-la-cruz@ac-toulouse.fr	Violaine STIEGLER - Lucie MATHIEU violaine.soueix@ariege.gouv.fr
Aveyron	Florent PELEGREN, responsable DEME ia12-deme@ac-toulouse.fr	Jessica MAZARS – Véronique GUILLOUMY jessica.mazars@aveyron.gouv.fr
Haute-Garonne	Carine DOWLING, IEN IO ia31-iio@ac-toulouse.fr	Cyrielle MICONNET – Véronique CROS cyrille.miconnet@haute-garonne.gouv.fr
Gers	Agathe MERTZ, cheffe division élèves diese32@ac-toulouse.fr	Fanny MOURIER – Corinne MARAMBAT fanny.mourier@gers.gouv.fr
Lot	Secrétaire générale de la DSDEN46 sg46@ac-toulouse.fr	Linda TAGMOUTI – Daniele CAMSUSOU-LADUGUIE linda.tagmouti@lot.gouv.fr
Hautes-Pyrénées	Philippe NUNN, IEN IO ia65-iio@ac-toulouse.fr	Marie DAUBAN – Jean MORIERES marie.dauban@hautes-pyrenees.gouv.fr
Tarn	Valérie LECLERE Division de l'action éducative et des élèves valerie.belvallette@ac-toulouse.fr	Delphine ROCHE - Isabelle VILAS delphine.roche@tarn.gouv.fr
Tarn-et-Garonne	Romain PAVAN, IEN IO romain.pavan@ac-toulouse.fr	Valérie TORREGUITARD – Elodie LEBLANC valerie.torreguitart@tarn-et-garonne.gouv.fr

Mise à jour du livret – octobre 2025